

disposant des offenses entraînant la peine capitale, devrait être guidé par la recommandation de ces commissaires. Or, cette recommandation au sujet des manœuvres entachées de trahison, est comme suit :

Nous avons, d'abord, à considérer si nous devons recommander un changement dans la présente application au crime de trahison, et sur ce point, nous sommes arrivés à la conclusion qu'aucune modification n'est requise. Le maximum de la peine d'après l'acte concernant la trahison simple, est la servitude pénale pour la vie, qui paraît être suffisamment sévère pour les cas interprétés comme trahison, mais non accompagnés d'actes manifestes de rébellion, tels que l'assassinat ou autre acte de violence. Pour cette dernière catégorie de trahison, nous sommes d'opinion que la peine capitale devrait être maintenue.

L'honorable chef de la gauche nous a dit, comme je l'ai déjà fait remarquer, que le devoir de l'Exécutif était de se guider d'après les vues éclairées et équitables de cette commission.

Plus que cela, d'autres, dans cette Chambre, ont prétendu que tous les pays civilisés, en pratique, sinon suivant leur loi, avaient abandonné l'application de la peine capitale dans les cas de haute trahison. Personne, je présume, ne contestera que la législature de la mère-patrie ne soit aussi éclairée et aussi avancée en matière de principes humanitaires, concernant l'administration de la loi criminelle, que celle de tout autre pays, et, l'élite de cette législature a enregistré son opinion que sur les cas de trahison, accompagnés d'actes manifestes de rébellion, tels que l'assassinat, ou autre violence, l'extrême châtiment de la loi devait être maintenu. Il n'y eu aucune déclaration de dissentiment contre cette décision, excepté trois des commissaires, qui voulaient l'abolition complète de la peine de mort pour meurtre. Lord Cranworth, alors ex-chancelier, ayant été interrogé, se prononça comme suit :

Q. Dois-je comprendre que Votre Seigneurie exprime seulement ses vues sur l'application de la peine capitale aux cas de meurtre ?

R. Oui, et pour la trahison. Je crois que la trahison devrait aussi être placée dans la même catégorie, parce que, bien qu'il puisse se rencontrer des cas de trahison, comme on l'a dit, qui cessent d'être crimes, s'ils réussissent, cependant, vous devez traiter la trahison comme le plus grand crime aux yeux de la loi ; or, si des personnes doivent être punies de mort pour meurtre, je crois qu'elles devraient subir aussi la peine capitale pour haute trahison.

Lord Bramwell fut examiné ensuite et on lui posa la question suivante :

Q. Croyez-vous qu'il serait opportun de maintenir la peine capitale dans les cas de trahison et de meurtre ?—R. Je crois réellement qu'il serait opportun de maintenir la peine de mort pour meurtre. Pour ce qui regarde la trahison, j'avoue que je n'ai jamais réfléchi sur ce sujet. C'est peut-être une offense pire, sous certains rapports, que le meurtre même, parce qu'elle comporte l'acte de supprimer la vie des autres, et l'alarme qu'elle répand dans tout le pays ; mais je crois que la peine de mort ne serait, peut-être, pas un châtiment opportun dans ce cas, parce que ce n'est pas un cas pour lequel l'opinion publique demande que la peine capitale soit infligée comme pour les cas de meurtre. Il est inutile d'avoir une loi que l'opinion publique n'est pas disposée à laisser appliquer. Quant à la trahison, je crois que si elle se bornait à une simple conspiration, sans être suivie d'un soulèvement accompagné de violence, il ne serait pas alors désirable d'infliger la peine capitale pour cette offense ; mais lorsqu'il y a un soulèvement immédiat, c'est différent.

Le cas de Smith O'Brien a été mentionné au commencement de ce débat, et il l'a été de nouveau, vendredi soir, comme étant un exemple de la clémence exercée par l'Exécutif de la Grande-Bretagne. Voici ce que Lord Bramwell dit sur ce sujet :

Même dans le cas trompeur de Smith O'Brien, accusé de trahison en Irlande. Cet homme était coupable, non seulement de trahison, mais il était coupable d'actes qui devaient, en toute probabilité, faire perdre la vie à quelques-uns, et il se trouvait dans cette heureuse position qu'ont souvent les traîtres, c'est-à-dire le public avait pour lui beaucoup de sympathie, au lieu de lui être antipathique, comme on l'est ordinairement envers un meurtrier. S'il avait réussi, au lieu d'être mis en accusation, il aurait pu, je suppose, être roi d'Irlande, ou quelque chose de ce genre, et quand la perpétration du crime est si profitable et si avantageuse que, dans le cas de succès, il en résulte pour vous un grand avantage, et dans le cas d'insuccès, il vous reste encore beaucoup de sympathie publique, on pourrait croire qu'il